

# AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/...../ T /2018 pour la réalisation des travaux relatifs à la construction d'une salle Polyvalente en Commune BWAMBARANGWE.

Date de publication : ...../...../ 2018

Date d'ouverture des Offres: ...../...../2018

## Objet de l'Appel d'Offres

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de BWAMBARANGWE de la province KIRUNDO, invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction d'une salle Polyvalente en Commune BWAMBARANGWE.

### Source financement.

2. La Commune de BWAMBARANGWE a obtenu de la part du Gouvernement Burundais sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2018, ligne budgétaire : Projets d'Investissement Communaux, N° du litera : 10 00 001 00 4 21220 11 000 0421 01, via FONIC un financement pour la réalisation des projets communaux.  
La Commune de BWAMBARANGWE à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux susmentionnés.

### Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.  
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués en un seul lot :

#### **LOT 1 : Construction d'une salle Polyvalente en Commune BWAMBARANGWE.**

Tout soumissionnaire peut soumettre son offre pour ce lot. Dans ces conditions ce lot doit être complet et les montants doivent être séparément indiqués poste par poste.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois calendrier.

### Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

#### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :  
**Au Bureau de la Commune BWAMBARANGWE.**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000 fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000 fbu au compte N° 0022149/01/42 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune de BWAMBARANGWE.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

#### **Visite du site**

Une visite non obligatoire des sites des travaux sera organisée. Elle aura lieu en date du 24/05 / 2018 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune **BWAMBARANGWE**.

**Présentation de l'offre :** Les offres doivent être accompagnées par une *garantie de soumission de trois millions de francs Burundais (3 000 000 FBU). Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.*

10. Les offres portent une mention :

**La commune de BWAMBARANGWE**

**Projet de réalisation des travaux de construction d'une salle polyvalente.**

11. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### **Validité des offres.**

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres.**

13. Les offres devront être déposées contre remise d'une **attestation de dépôt** le 25/05 / 2018 au plus tard à 10 heures précises au secrétariat de la commune **BWAMBARANGWE**.

Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

14. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera **pas prise en considération**.

## Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 28/04/2018 à 10h 30min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'Article 22, Alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité courante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le Procès-verbal d'ouverture des offres.

### Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 16.1. Au niveau administratif :

- a. La preuve d'achat du DAO, portant le numéro du marché;
- b. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
- c. L'attestation délivrée par une banque commerciale ou toute autre institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
- d. Les Statuts de la société (personne morale);
- e. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR est en cours de validité;
- f. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- g. Le Registre de commerce (copie);
- h. Adresse fixe et connue du soumissionnaire;
- i. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS est en cours de validité;
- j. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en original est en cours de validité.

#### 16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

#### 16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de capacité bancaire (ligne de crédit).

Fait à BWAMBARANGWE, le 30/04/2018  
Administrateur Communal de BWAMBARANGWE  
et Personne Responsable des Marchés Publics  
Madame NIYINGABIYE Fébronic